**Politique de protection des données à caractère personnel**

**- à l’attention des STAGIAIRES, CANDIDATS-NOTAIRES, NOTAIRES et NOTAIRES HONORAIRES -**

 La présente Politique de protection des données à caractère personnel a pour objectif de définir les principes et lignes directrices mises en œuvre par la Compagnie des Notaires en matière de traitement de données à caractère personnel en vertu des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la Protection des Données, ci-après, « RGPD »).

Le responsable du traitement est :

La Compagnie des Notaires de Hainaut

Numéro BCE :

Adresse : rue de la Halle 38 à 7000 Mons

(ci-après, « la Compagnie des Notaires »)

La compagnie a nommé comme DPO :

Le DPO mutualisé du Notariat (asbl Privanot)

Rue de la Montagne, 30 à 1000 Bruxelles
E-mail : info@privanot.be
Téléphone : 02/500.14.15

(ci-après, « le DPO »)

* **Traitements de données à caractère personnel effectués**

Traitement, finalités et données traitées

En tant qu'institution publique, la Compagnie est tenue d'effectuer les traitements suivants dans le cadre de ses missions statutaires (Plus précisément, les articles 9, 37, 76 et 77 de la loi Ventôse):

* gestion et suivi de la discipline des membres (gestion des plaintes disciplinaires) ;
* avis sur les difficultés concernant le règlement des honoraires et les diligences de ses membres ;
* gestion du tableau des membres de la compagnie ;
* suivi et évaluation des stages ;
* contrôle de l’application du règlement en matière de formation continue ;
* gestion et suivi des nominations des membres ;
* rédaction d’un avis sur les candidats à l’attention du Ministre de la Justice ;
* contrôle de l’application du règlement de la Chambre nationale des notaires en matière de formation permanente ;
* contrôle de la comptabilité des études présentes dans son ressort ;

Afin de mener à bien ces obligations légales, les données suivantes doivent être collectées :

* données d’identification (nom, prénom, état civil, date et lieu de naissance,…) ;
* données de contact (adresse postale, adresse email, numéro de téléphone,…) ;
* données relatives à votre stage (maître de stage, attestation d’inscription, certificat de stage, compte-rendu de la Commission de stage, fiche individuelle, copie du contrat de stage, rapports périodiques, rapport final, …) ;
* données professionnelles (dates de nomination, prestation de serment, cessation d’activité, …) ;
* données comptables relatives à votre étude ;
* données concernant des suspicions et des sanctions disciplinaires ; et,
* toutes autres données à caractère personnel nécessaires à la Compagnie des Notaires pour exercer ses missions légales (cfr. *infra-finalités*).

Ces données sont directement collectées auprès de vous ou peuvent également provenir de sources authentiques (telle que la Banque de données gérée par la Chambre Nationale des notaires comprenant les données d’indentification des notaires titulaires, associés, suppléants et des candidats notaires), de citoyens – dans le cadre d’une plainte disciplinaire –, de la Chambre Nationale des Notaires, d’un notaire (maître de stage) de la province, d’autres Compagnies de Notaires, …

Durée de conservation

Conformément au principe de la conservation limitée des données à caractère personnelles, vos données seront conservées pendant la durée nécessaire pour respecter les obligations légales de la Compagnie des notaires.

Par exemple, vos données personnelles seront conservées :

* un maximum de - 10 ans après la fin du cycle de formation, à l'exception de certaines informations qui doivent être conservées jusqu'à la date de votre décès dans le cadre de la formation continue;
* Les données relatives à votre nomination, jusqu'à la date de votre décès.
* **Transmission**

Vos données à caractère personnel, traitées par la Compagnie des Notaires, sont susceptibles d’être communiquées – en tout ou en partie – à des tiers et, en particulier :

* à la Chambre Nationale des Notaires ;
* à la Fédération des Notaires de Belgique ;
* à l’Association des notaires honoraires ;
* aux autres Compagnies des Notaires ;
* aux Maisons des Notaires ;
* aux maîtres de stage et aux coaches  ;
* au Comité d’avis ;
* à la Commission de nomination ;
* au SPF Finances ;
* aux mutuelles ;
* à la compagnie d’assurance à laquelle vous avez souscrit le cas échéant ;
* à d’autres Compagnies de notaires ;
* à un comptable ;
* au citoyen qui a porté plainte à votre encontre ;
* à votre avocat ou à celui du citoyen qui a porté plainte à votre encontre ;
* au Procureur du Roi conformément à la loi Ventôse et au rôle général de contrôle du Parquet des officiers publics pour les données relatives à une suspicion (Art. 148 du Code judiciaire) ou dans le cadre du rapport annuel qui lui est adressé chaque année concernant la comptabilité des études présentes sur son territoire.

Lorsque ces données sont communiquées à des tiers (cfr. supra), c’est également afin de permettre à la Compagnie des Notaires de respecter les obligations légales auxquelles elle est soumise (notamment, articles 37 et 77 de la loi Ventôse, article 148 du Code judiciaire et de l’article 29 de l’AR du 10 janvier 2002 relatif à la gestion des *sommes, titres et valeurs au porteur reçus par un notaire et au contrôle de la comptabilité des notaires*).

* **Mesures de sécurité**.

La Compagnie des Notaires prend des mesures techniques et organisationnelles suffisantes, telles qu'elles figurent dans le GDPR, pour pouvoir vous assurer que vos données resteront confidentielles et, si un traitement a lieu, celui-ci se fera de manière sécurisée.

* **Droits des personnes concernées**

En vertu du RGPD, en tant que personne concernée par les traitements de données à caractère personnel effectués par la Compagnie des Notaires, vous disposez d’un droit au traitement transparent de vos données, d’un droit à l’information et d’un droit d’accès.

Sous certaines conditions et dans des hypothèses strictement définies, vous disposez également d’un droit de rectification de vos données et à l’effacement de vos données, ainsi que d’un droit à la limitation du traitement et d’un droit d’opposition à celui-ci.

Vous pouvez exercer vos droits directement auprès de la Compagnie des Notaires (Greffe de la Compagnie des Notaires, emily.rochez@chambredesnotaires.bes.be) ou auprès du DPO qu’elle a désigné (info@privanot.be).

Enfin, si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés conformément au Règlement, vous êtes habilité à introduire une réclamation auprès de l’Autorité de Contrôle (Autorité belge de protection des données, rue de la Presse, 35, à 1000 Bruxelles) ou à introduire un recours juridictionnel.

 \*\*

\*

*Pour toute question éventuelle, veuillez prendre contact avec le DPO désigné par la Compagnie des Notaires, par e-mail (**info@privanot.be**) ou par téléphone (*02/500.14.15)*.*